

Socle commun : quelques repères pour la concertation

La première question qu'on devrait se poser, c'est : a-t-on besoin d'un socle commun ? A quoi cela sert-il ? On ne peut bien entendu n'être que pour l'accès de tous les élèves à un niveau donné de connaissances et de compétences. Mais a-t-on besoin pour cela de définir un socle commun ? Se pose-t-on la question des moyens pour atteindre cet objectif généreux ? Des classes moins chargées, des locaux mieux adaptés, des budgets de fonctionnement plus ambitieux, les RASED, l'ASH, la formation initiale et continue vraiment relancés, les équipes de circonscription recentrées sur l'animation pédagogique, y compris horizontale et non sur la transmission hiérarchique voire sur le productivisme éducatif ... une société moins inégalitaire et redonnant confiance en l'avenir, tout cela contribuerait sans doute mieux à l'accès de tous les élèves à un niveau donné de connaissances et de compétences qu'un socle commun qu'on peut soupçonner dans un tel contexte d'acte de bonne conscience.

Les programmes pourraient-ils constituer le socle commun ? Le socle est beaucoup plus synthétique et plus précisément lié à l'évaluation des compétences. Ce projet de nouveau socle est beaucoup plus interdisciplinaire que le précédent. Mais justement, qu'est-ce qui interdirait une réécriture des programmes moins cloisonnée par disciplines, avec une hiérarchie entre les objectifs généraux (ceux du socle) et les points précis par matières, avec une meilleure articulation entre connaissances et compétences ? Ne serait-ce pas mieux et moins déstabilisant que de doubler les programmes par un socle ?

Oui mais voilà, le socle commun est inscrit dans la loi d'orientation de 2013, donc il est légitime, même si on s'interroge sur la pertinence de son existence, de contribuer à l'améliorer, puisqu'il est là et sera là.

Le projet de socle commun issu du Conseil Supérieur des Programmes, indépendamment des questions précédentes, est très séduisant. Il contient toutes les choses qu'on aime au PAS 38. De la transversalité avec cinq axes interdisciplinaires, une rédaction motivée par la construction de la personne, la formation du citoyen de demain, davantage conçue comme une ouverture méthodologique vers les connaissances que centré sur les connaissances elles-mêmes, faisant appel à l'intelligence plus qu'aux savoirs encyclopédiques, reconnaissant le travail en équipe, la recherche, la coopération, la créativité et l'esprit critique, laissant la place aux projets éducatifs, faisant le choix d'une évaluation positive ; un socle à s'approprier plutôt qu'un socle indiquant la marche à suivre comme celui de 2006, encore en vigueur à ce jour...

On relèvera quand même le manque d'ambition pour l'élève rédacteur, le

socle faisant la part belle à la lecture au détriment de l'écriture, sinon comme langage mais très peu comme support de création et de communication.

On relèvera aussi l'hypocrisie autour de l'éducation à la citoyenneté. On lit dans ce projet de socle que « l'école ne doit pas exiger ce qu'elle n'enseigne pas ». Pour devenir citoyen, c'est quand même mieux de pouvoir exercer sa citoyenneté au quotidien en classe, à travers des conseils et des projets coopératifs, à travers des apprentissages ouverts aux apports des élèves et de leur milieu, vers une culture populaire ... Pour cela il faudrait retravailler le statut de l'élève !

Au PAS 38 on demeure vigilant sur l'approche curriculaire, bien illustrée par l'interdisciplinarité qui imprègne le projet de socle. Car certains voudraient un recentrage de l'école sur des compétences pratiques dans la société, au détriment de la qualité des connaissances à acquérir. Il s'agit d'offrir au marché une main d'œuvre pas très qualifiée mais adaptable à souhait. Or pour nous, développer des compétences liées à la citoyenneté voire à l'émancipation, comme dans ce projet de socle, ne doit pas nuire aux exigences en termes de savoirs, y compris par la transmission (qui n'est pas forcément verticale).

Le PAS 38 redoute le travail qui reste à faire au Conseil Supérieur des Programmes sur l'évaluation des compétences liées au socle. Pour nous, il n'est pas question de contribuer à une traçabilité électronique des compétences, voulue par les institutions européennes, au service du patronat. D'ailleurs les sept compétences du socle commun de 2006 provenaient directement du lobbying de multinationales. Ouvrir un marché européen de travailleurs aux compétences scolaires et pré-professionnelles fichées (visibles sur l'écran du DRH lors de l'entretien d'embauche) est incompatible avec les valeurs de l'éducation.

Non au Livret Personnel de Compétences électronique, livret ouvrier du 21^{ème} siècle, oui à une évaluation humaine et artisanale au service des progrès de l'élève !